



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Compte rendu du CTP du 8 septembre 2006

I - PRESENTATION DU BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2005

Ce document reflète l'état de l'établissement public.

Nous avons observé des remarques essentiellement sur les sujets suivants :

1) Le recrutement de fonctionnaires sur des postes permanents.

Le nombre de non-titulaires est trop important malgré une petite baisse. Le SDIS ne fait pas les efforts suffisants en matière de recrutement pour réduire significativement ce nombre.

Nous constatons que le SDIS recrute plus de 55% du personnel en qualité d'agent administratif afin d'éviter d'avoir recours aux listes d'aptitude de lauréats de concours administratifs. Ceci lui permet surtout d'avoir un personnel qui peut être qualifié tout en le payant au SMIC. La conséquence de ce mode de recrutement est une inadéquation entre le grade et la fonction occupée. En effet on peut constater que des agents administratifs mal payés sont parfois appelés à avoir des responsabilités.

Delaigue a eu l'idée lumineuse de faire un parallèle entre les anciens qui seraient bien (ou trop) payés, et les jeunes diplômés moins payés qui semblent avoir sa préférence. Les anciens apprécieront.....

« RESPONSABILISER PLUS LE PERSONNEL ET MOINS LE PAYER », telle pourrait être la devise de Delaigue.

2) La formation du personnel

Le SDIS a vu le budget alloué à la formation baisser de 30% en 2 ans.

La direction présente un tableau mensonger selon lequel 100% des formations demandées par le personnel auraient été acceptées.

Nous avons demandé que ce tableau soit modifié pour qu'il reflète réellement l'état des demandes formulées par les agents et les acceptations ou refus de la hiérarchie.



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Il faudra veiller à ce que toutes les demandes de formation effectuées ne s'arrêtent pas au niveau du chef de service, pour qu'elles soient examinées par tous les intermédiaires jusqu'au groupement formation.

3) Recrutement de handicapés

Nous avons à nouveau alerté la direction sur le fait que le quota de 6% est loin d'être atteint au SDIS. Si le nombre de recrutement par cette voie est relativement correct au niveau des PATS, il est très faible au niveau de l'établissement public. Le SDIS pourrait faire un effort supplémentaire de commandes aux Centres d'Aide par le Travail pour compenser autant que possible le déficit de recrutements.

4) Accidents du travail

Le nombre d'accidents du travail recensés pour les PATS a été multiplié par 3 en 2 ans !! Ceci a pour conséquence une augmentation très importante des journées d'arrêt de travail suite à ces accidents.

Les alertes que nous faisons régulièrement au CHS ou bien par courrier au Président du SDIS sur les conditions de sécurité sont malheureusement justifiées lorsque l'on voit ces chiffres préoccupants.

II - QUESTIONS DIVERSES

1) Augmentation de la valeur des Tickets Restaurant

Nous avons redemandé une nouvelle fois une augmentation substantielle des tickets restaurant pour le personnel du SDIS. En effet, nous avons fait remarquer que le pouvoir d'achat régressait régulièrement avec les augmentations ridicules accordées par le gouvernement. L'augmentation des tickets restaurant pourrait être une petite compensation pour le personnel, notamment pour ceux ayant les revenus les plus modestes.

La réponse définitive devrait nous être donnée par le Pdt MERCIER à l'occasion du rendez-vous que nous avons avec lui le 2 octobre prochain.

La seule réponse de Delaigue a été de nous dire qu'il subissait de plein fouet cette baisse du pouvoir d'achat !!!!!!! Nous allons compatir.



Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

2) Absences exceptionnelles

Nous avons demandé une nouvelle fois la diffusion d'une note de service à l'attention de tout le personnel, afin de porter à la connaissance de tous, l'ensemble des règles relatives aux absences exceptionnelles, que ce soit pour évènements familiaux, formations ou autres.

Nous devons par ailleurs être conviés à une réunion afin d'être associé à la mise en place du nouveau logiciel de gestion des absences.

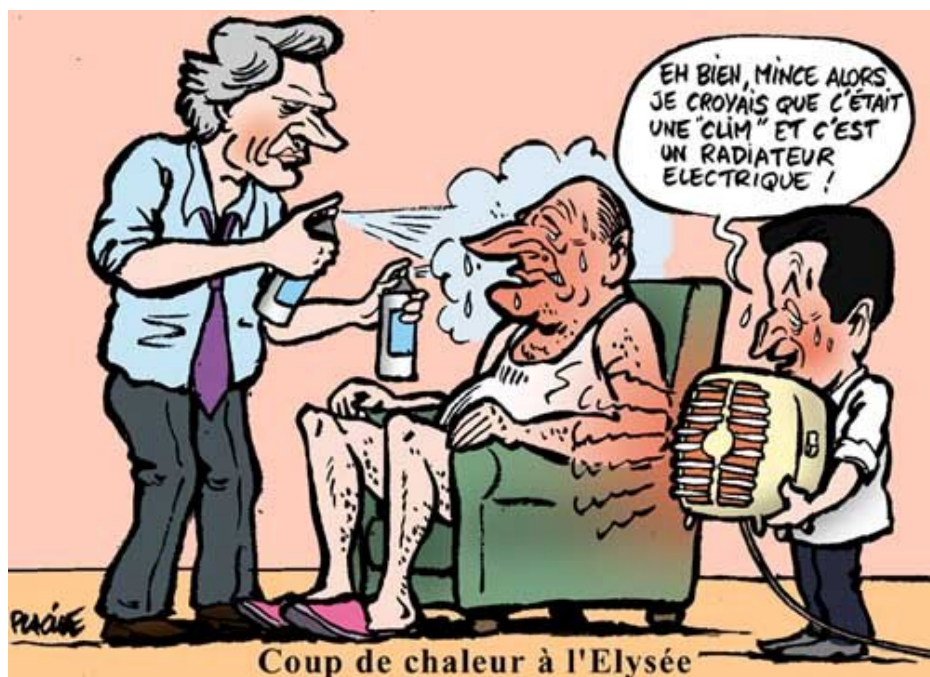
3) Rafrâichissement des locaux

Nous avons questionné la direction sur les mesures prises au bâtiment Rabelais, qui doit être rénové, pour lutter contre la chaleur en été.

Rien n'est prévu au niveau des convecteurs pour rafraîchir la température en été. Seuls des volets roulants extérieurs seront installés.

Le président REPELIN nous a rassuré en nous certifiant que les canicules étaient appelées à disparaître dans les années à venir car nous allons avoir une période de glaciation, et d'ici 50 ans la Bretagne serait sous la glace !!!!!!!!!!!!! NO COMMENT.

Malgré tout le Pdt REPELIN nous a affirmé qu'un local climatisé serait mis à disposition du personnel en 2007. Affaire à suivre.....





Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

4) Plan de déplacement d'entreprise

Nous avons redemandé la prise en charge par le SDIS d'une partie des frais de transport liés au train, par le biais d'un conventionnement avec la SNCF. Ceci permettrait d'atténuer le coût de déplacement des personnes utilisant ce mode de transport pour venir travailler.

La réponse évasive de Delaigue et du Pdt REPPELIN est qu'il faut attendre le conventionnement du SYTRAL avec la SNCF.

Pourquoi est-ce si difficile si d'autres collectivités l'ont déjà fait ???